



## **SAINTE-EULALIE DE CERNON**

Procès-verbal du conseil municipal du Jeudi 2 novembre 2023

**Présents** : Le Maire CADENET Thierry, CRISTOL Bastien, CROLY-LABOURDETTE Hélène, FORESTIER Yoann, GENIEZ Victorien, GLANDIERES Florian, VIALA Philippe.

**Absents excusés** : FROMOND Marianne, VINAS Marie-Laure, TULSA Yoann

**Secrétaire** : CROLY-LABOURDETTE Hélène

**La séance est ouverte à 18h30.**

### **ORDRE DU JOUR**

#### **I/ Déclaration d'infirmité de la DSP d'affermage pour la gestion de la Commanderie**

Suite au lancement de consultation pour la gestion de la Commanderie sous forme de DSP d'affermage, personne ne s'étant manifesté, le conseil municipal déclare la consultation infructueuse.

#### **II/ Lancement d'une consultation pour une DSP de régie intéressée pour la gestion de la Commanderie**

Ce point est retiré de l'ordre du jour.

#### **III/ Désignation des nouveaux représentants au sein du Conseil syndical du Parc Naturel Régional des Grands Causses (PNRGC)**

Le Parc Naturel Régional des Grands Causses va être étendu aux communes du Lodévois Larzac. Compte tenu de cet élargissement, il convient de désigner de nouveaux représentants : Titulaire : Victorien GENIEZ ; Suppléant : Thierry CADENET

#### **IV/ ENEDIS : signature de la convention de servitudes pour la parcelle F294**

Enedis sollicite la commune pour une convention de servitude sur la parcelle F 294 (secteur de La Baysse).

#### **IV/ Questions diverses :**

- Le Conseil Municipal adopte le RIFSEEP pour les agents techniques. Le RIFSEEP permet de pouvoir accorder des primes aux agents.
- Protection sociale complémentaire en santé : le conseil municipal adopte le principe d'une participation de la mutuelle de ses agents à hauteur de 25 euros / mois, pour les contrats labellisés.
- Le conseil municipal se prononce favorablement au renouvellement de la convention avec La Poste pour l'exploitation de l'agence postale pour une durée de 9 ans.
- La convention avec la SPA est renouvelée. C'est la SPA qui assure la fourrière de la commune. La divagation des chiens étant interdite sur la commune, les chiens errants seront amenés à SPA de Millau.

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h55.**